



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

spécial n°13/2011 du 18 avril 2011

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 13h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 13h45-16h30

e-mail : courrier@yonne.gouv.fr

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

RAA spécial numéro 13/2011 du 18 avril 2011

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (MAP et service courrier), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.



PREFET DE L'YONNE

Recueil spécial des Actes Administratifs n°13 du 18 avril 2011

---ooOoo---

SOMMAIRE

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
--------------------	-------------	--------------------------	-------------

PREFECTURE DE L'YONNE

MISSION D'APPUI AU PILOTAGE

PREF/MAP/2011/025	18/04/2011	Arrêté donnant délégation de signature à Mme Mireille LARREDE, Sous Préfète, Directrice de Cabinet	3
-------------------	------------	--	----------

ARRETE N° PREF/MAP/2011/025 du 18 avril 2011

Donnant délégation de signature à Mme Mireille LARREDE, Sous Préfète, Directrice de Cabinet

Article 1^{er} : délégation de signature est donnée à Mme Mireille LARREDE, sous préfète, directrice de cabinet, pour signer tous documents, correspondances et actes administratifs entrant dans le cadre des attributions du cabinet du préfet et des services qui y sont rattachés, et notamment :

- Les décisions d'hospitalisation d'office,
- Les décisions relevant de la sécurité routière,
- Les décisions de police administrative relatives aux policiers municipaux, à l'habilitation des agents à l'emploi d'explosifs, à la vidéo surveillance, et aux animaux dangereux (en matière d'ordre public),
- Les décisions relatives à la mise en œuvre des missions de défense civile, économique et gestion des crises.

Article 2 : La délégation de signature conférée à Mme Mireille LARREDE par l'article 1^{er} du présent arrêté sera exercée, pour les documents établis par leurs services respectifs, par les chefs de service dont les noms suivent :

- Mme Christa CABART, attachée principale, chef de service du cabinet
- M. Alexandre SANZ, attaché principal, chef du service de la sécurité intérieure.

chacun en ce qui concerne ses attributions et à l'exception des actes énumérés ci-après :

- Arrêtés et actes administratifs à caractère général et individuel,
- Courriers aux parlementaires,
- Circulaires et instructions générales,
- Lettres comportant décision de principe,
- Saisine du tribunal administratif et de la chambre régionale des comptes.

Article 3 : en cas d'absence ou d'empêchement du ou des chefs de service, les documents relevant de leurs attributions pourront être signés par l'un des autres chefs de service de la direction.

Toutefois, en cas d'absence ou d'empêchement de :

- Mme Christa CABART, la délégation qui lui est conférée dans le cadre de l'article 2 sera exercée par M. Patrice DUPART, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef de service du cabinet,
- M. Alexandre SANZ, la délégation qui lui est conférée dans le cadre de l'article 2, sera exercée par M. Didier JAGOT LACHAUME, attaché, chargé de la section de la prévention de la délinquance, de la sécurité publique et routière ou par M. Jean Luc DELVIGNE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chargé de la section de la sécurité et de la défense civiles, adjoints au chef du service de la sécurité intérieure.

Article 4 : l'arrêté PREF/SCAT/2011/009 du 10 janvier 2011 donnant délégation de signature à Mme Mireille LARREDE, sous préfète, directrice de cabinet est abrogé.

Le Préfet
Jean Paul BONNETAIN